

ANNEE 2021

**SEANCE PUBLIQUE
DU 06 DECEMBRE 2021**

Délibération n°

2021090

Date de convocation : 02/12/2021

Date d'affichage : 08/12/2021

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	18
Pouvoirs	:	3
Nombre de votants	:	21

Vote : 21

Pour : 21 (dont 3 pouvoirs)

Adopté à l'Unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE BASSUSSARRY**

Envoyé en préfecture le 08/12/2021

Reçu en préfecture le 08/12/2021

Affiché le

ID : 064-216401000-20211206-2021090-DE

L'an deux mille vingt-et-un, le 06 décembre à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin, située à la Maison pour Tous, Place de l'Eglise (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire jeudi 02 décembre 2021, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & MM. Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Mikel AMILIBIA, Arnaud PAVLOVSKY.

Mmes Emmanuelle DALLET, Valérie RECARTE, Valérie ETCHART, Fleur BEYRIS, Guénaël LE CAM, Nathalie HARAN, Marie ROSPIDE, Laure TREMOUILLE, Maud BARRAL, Bénédicte LARCEBEAU.

Absents excusés : Christian GARRIGUES, Marc PERRIER, Philippe BIGOTEAU (pouvoir à Mme Valérie RECARTE), Céline FAYS (pouvoir à M. Cédric BRESAC), Sylvie ITHOURRIA (pouvoir à Guénael LE CAM).

Secrétaire de séance : Mme Marie ROSPIDE.

O.J n°2 : Autorisation de signer l'acte authentique pour l'acquisition d'un local en centre bourg appartenant à MINDURRY PROMOTION SAS permettant d'accueillir des associations communales

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Par délibération du conseil municipal du n°2021074 du 31 août 2021, l'acquisition du local situé en rez-de-jardin de l'Espace BILTEGI sur la parcelle AB0196 d'une surface totale de 131,83m² a été actée pour un prix d'acquisition d'un montant de 164 600€ Hors Taxe.

Il est demandé au conseil municipal, d'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'acte authentique correspondant, ainsi que tout autre document utile à l'instruction de ce dossier.

Le conseil municipal,

APRES avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'acte authentique correspondant, ainsi que tout autre document utile à l'instruction de ce dossier.

Fait à Bassussarry le 6 décembre 2021.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

A red circular stamp of the Mairie de Bassussarry is visible, partially obscured by a black ink signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BASSUSSARRY' and a central emblem. The signature is written in black ink over the stamp.